



⦿CFA-AH ⦿CFPPA



CAPA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

Niveau V

Formation d'ouvrier qualifié

Formation sur 2 ans, année scolaire de septembre à juin



MÉTIERS

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole de Travaux Paysagers sanctionne la formation d'un professionnel.

- ⦿ **Ouvrier qualifié en Travaux Paysagers** : employé dans le secteur d'activité des jardins et espaces verts comme ouvrier-jardinier. Les activités concernent la réalisation, l'entretien d'un jardin, d'un espace vert nécessitant une connaissance précise des végétaux et de leur physiologie. Elles se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique, réalisées avec un souci constant du respect des règles d'hygiène, de sécurité.
- ⦿ **Activités de l'ouvrier qualifié en Travaux Paysagers** : Met en œuvre les différentes techniques/opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin. Assure la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin. Assure l'entretien courant du matériel en respectant les règles de sécurité et diagnostique les pannes usuelles simples. Rend compte de ses activités, participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.

Les emplois se répartissent entre un secteur privé (entreprises paysagistes) et un secteur public (services espaces verts des villes, collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux). Le secteur privé est composé principalement de petites et de moyennes entreprises. L'importance des services espaces verts dépend de la dimension des collectivités.

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

- ⦿ **Formation Initiale Apprentissage** : Apprenti 16/25 ans issu d'une classe de troisième générale ou technologique ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur professionnel. Formation rémunérée.
- ⦿ **Formation Professionnelle Continue** : Adulte ayant signé un contrat de professionnalisation avec une entreprise du secteur professionnel et tout autre public (salarié, demandeur d'emploi, autre). Accès à la formation après étude des demandes individuelles. Formation rémunérée suivant statut : CIF, Contrat de professionnalisation, Programme Régional Qualifiant, Autofinancement, Financement Pôle emploi, Congé de Formation Professionnel).

RECHERCHE d'ENTREPRISE pour Apprentis et Demandeurs d'emploi dans le cadre d'un Contrat de professionnalisation :
Un développeur vous accompagne dans cette démarche. Contact au 07 86 87 29 80

QUALITÉS REQUISES DE L'APPRENANT

- ⦿ Bonne aptitude physique aux travaux pratiques,
- ⦿ Goût pour le travail en plein air,
- ⦿ Goût pour les espaces verts et les plantes,
- ⦿ Goût pour le relationnel avec le client.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ⦿ Enseignements composés de cours, travaux pratiques, travaux dirigés, sorties « terrain », visites d'entreprises, rencontres de professionnels du secteur de l'aménagement paysager,
- ⦿ Pôle aménagements paysagers, équipements performants, laboratoires spécialisés, salles informatiques, formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail),
- ⦿ Équipe pédagogique expérimentée. Suivi individualisé. Réseau de partenaires,
- ⦿ Association de lycéens, étudiants, stagiaires. Association sportive. Multiples activités. Cadre de travail agréable...

POURSUITE d'ÉTUDES

BAC Professionnel Aménagements Paysagers, Brevet Professionnel Agricole Travaux d'Aménagements Paysagers, Certificat de Spécialisation Agricole Taille et soin des arbres. **Le CFA-AH et le CFPPA proposent ces formations.**

LYCÉE AGRICOLE
Marie DURAND
Voie Initiale Scolaire

CFA-AH du GARD
Voie Initiale
Apprentissage

CFPPA du GARD
Voie Professionnelle
Continue

Domaine de Donadille
Exploitation agricole
à vocation pédagogique



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Diplôme délivré en fonction des résultats obtenus aux contrôles des unités capitalisables. Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme du CAPA est délivré dès lors que l'ensemble des UC qui le constituent sont obtenues. Les intitulés et contenus des UCARES sont susceptibles d'évoluer en fonction des opportunités professionnelles, de même les durées prévisionnelles des UC sont susceptibles d'ajustements.
Validité des composantes acquises : 5 ans

PROGRAMME DE LA FORMATION

DOMAINE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

- UC.11 Agriculture générale et appliquée :
Être capable d'expliquer les principales pratiques professionnelles mises en œuvre lors de l'aménagement d'un espace à l'aide de connaissances technologiques.
- UC.12 Domaine professionnel :
À partir des directives du responsable de l'organisme et en assurant la responsabilité complète de son poste de travail, être capable d'effectuer, en toute sécurité, les tâches et les travaux liés à l'aménagement et à l'entretien des jardins et des espaces verts.

DOMAINE MATHÉMATIQUES

- UC.2 Mathématiques appliquées à la vie professionnelle :
Être capable de mobiliser des mathématiques pour résoudre des problèmes simples, vie sociale, professionnelle.

DOMAINE EXPRESSION ET COMMUNICATION

- UC.4 Expression et communication :
Être capable de s'exprimer, communiquer par oral, par écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale.

DOMAINE ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNEL

- UC.51 Vie sociale, civique et professionnelle :
Être capable de participer à la vie sociale, professionnelle, culturelle, dans le but de s'insérer au monde actuel.
- UC.52 Connaissance de l'entreprise dans son environnement socio-économique :
À partir d'une situation vécue, être capable de présenter un organisme ou une entreprise d'aménagement et d'entretien de jardins et espaces verts en le situant comme partenaire local de la gestion de l'espace.

DOMAINE HYGIÈNE ET ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- UC.7 Éducation physique et utilitaire :
Être capable de mettre en œuvre des comportements moteurs adaptés à des situations professionnelles, sociales.

UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi)

- Aménagement Durable :

FORMATION SST Sauveteur Secouriste du Travail.....

DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule à Rodilhan sur 2 ans de septembre à juin - 805 heures
Alternées avec des semaines en entreprise.

Cette durée peut être réduite à 1 an sur dérogation, pour les candidats justifiant soit :

- de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec l'option ou la spécialité préparée, à l'entrée en formation ;
- d'un niveau initial de formation scolaire, fin de classe de seconde, second cycle de l'enseignement secondaire.

APPRENTIS
16/25 ans

189 h

219 h

135 h

112 h

76 h

39 h

76 h

35 h

16 h

ADULTES

189 h

219 h

135 h

112 h

76 h

39 h

76 h

35 h

16 h

805 heures
réparties sur
23 semaines

11 semaines
1ère année
12 semaines
2ème année

805 heures
réparties sur
23 semaines

11 semaines
1ère année
12 semaines
2ème année

HÉBERGEMENT

De conception récente, l'internat accueille les apprenants en chambres collectives avec espaces de travail aménagés

oui

suivant
disponibilités

RESTAURATION

En self service, la restauration est assurée du lundi midi au vendredi midi inclus

oui

oui



TRANSPORTS

Desserte directe par autocars

Nîmes Rodilhan, Beaucaire
Rodilhan ou Tarascon Rodilhan

Autres services autocars

Desservant Nîmes avec correspon-
dances scolaires Nîmes Rodilhan

Train

En gare de Nîmes.
La Gare routière est très
proche de la gare SNCF

Avion

Aéroport de Nîmes-Garons

Apprentis 16-25 ans
CFA-AH du GARD
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfa.gard@educagri.fr

Adultes
CFPPA du GARD
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr